

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 juillet 2003
français
Original: russe

Cinquante-huitième session

Point 74 de la liste préliminaire*

Désarmement général et complet**Lettre datée du 7 juillet 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du message que vous adresse le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, I. S. Ivanov, au sujet de la mise en oeuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action sur les armes légères, et de l'Assemblée générale au titre du point 74 de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session.

(Signé) Sergey Lavrov

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.



Annexe à la lettre datée du 7 juillet 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 7 juillet 2003

La Fédération de Russie soutient l'action engagée par l'Organisation des Nations Unies pour résoudre le problème mondial que pose le commerce illicite des armes légères.

Elle estime que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de juillet 2001, est un moyen très important, le seul en fait qui ait été mis en place, d'apporter une solution d'ampleur mondiale à ce problème.

La Fédération de Russie se félicite des mesures prises pour la mise en oeuvre du Programme d'action sur les armes légères aux échelons international et régional. Il lui apparaît néanmoins que la lutte contre le commerce illicite des armes légères relève au premier chef de la responsabilité du gouvernement des pays sur le territoire desquels ces armes sont fabriquées ou font l'objet d'un commerce actif.

Elle déploie pour sa part tous les efforts voulus pour appliquer à l'échelon national les dispositions du Programme d'action. On commence à voir des résultats positifs du travail accompli en ce sens les deux dernières années. Au cours de la seule année 2002, plus de 470 000 armes légères ont été détruites en Fédération de Russie, dont plus de 20 000 avaient été retirées des circuits du commerce illicite.

Une dynamique positive est à l'oeuvre aussi dans d'autres domaines. Mais il importe de noter que la mise en oeuvre du Programme d'action révèle aussi des problèmes. C'est sur ces derniers, de l'avis de la Fédération de Russie, qu'il convient d'axer les travaux de la première Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action sur les armes légères.

(Signé) I. **Ivanov**